

Séance du conseil communautaire

Jeudi 28 janvier 2021

**ORDRE DU JOUR**

**Affaires générales**

**QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2021-001 : PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

En vertu de l'article L0. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes qui en sont membres, après le renouvellement des conseils municipaux. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le pacte de gouvernance joint en annexe et ses principales orientations.

→ *Note de synthèse n°1*

**Finances**

**QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2021-002 : MONTANT PREVISIONNEL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES POUR 2021**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Comme chaque année, le conseil communautaire est appelé à approuver le montant prévisionnel des attributions de compensation versées aux communes pour l'année 2021, joint en annexe, susceptible d'être révisé en cours d'année en cas de nouveaux transferts de compétences ou de réévaluation des charges transférées après avis de la CLECT.

→ *Note de synthèse n°2*

**QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2021-003 : ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget principal 2021, à hauteur de 10 000 € à l'article 2031 et 100 000 € à l'article 2314 (*données partielles*).

**QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2021-004 : ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

En vertu de l'article précité du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est donc appelé à autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget annexe assainissement 2021, à hauteur de XX €, aux articles XX (*données à compléter*).

→ *Note de synthèse n°3 pour les questions n°3 et n°4*

**QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2021-005 : AVANCE SUR LA PARTICIPATION 2021 AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le versement d'une avance de 10 780,58 € sur la participation 2021 au Syndicat mixte du Bassin de vie d'Avignon (SMBVA), correspondant à 25 % du montant de la cotisation 2020.

→ *Note de synthèse n°4*

**QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2021-006 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PLATE-FORME *INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE* / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

La convention triennale avec la plate-forme *Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale est arrivée à échéance le 31 décembre 2020*. Le conseil communautaire est appelé à approuver la nouvelle convention triennale proposée par cette plateforme, jointe en annexe, avec une participation financière annuelle fixée à 0,68 € / habitant pour 2021 (soit la somme de 13 609 €) et 0,75 € pour 2022 et 2023.

→ *Note de synthèse n°5*

**QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2021-007 : PARTICIPATION FINANCIERE 2021 A L'AGENCE VAUCLUSE PROVENCE ATTRACTIVITE / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant de la participation financière à verser à l'agence départementale *Vaucluse Provence Attractivité* pour l'année 2021, fixée à 0,90 € par habitant (soit la somme de 18 012 €) et à autoriser le Président à ordonnancer la dépense correspondante.

→ *Note de synthèse n°6*

**QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2021-008 : ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION SUD / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'adhésion à l'Agence de développement économique régionale *Rising Sud* pour l'année 2021 dont la cotisation annuelle s'élève à 5000 €.

→ *Note de synthèse n°7*

**QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2021-009 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2020 / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la décision modificative budgétaire n°3 du budget principal 2020 qui vise à ajouter des crédits au chapitre 014 des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 2800 €, avec suppression de crédits équivalents au chapitre 022 (dépenses imprévues).

→ *Note de synthèse n°8*

## TOURISME

QUESTION N°10 / DELIBERATION N°2020-010 : **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CAMARET-SUR-AYGUES POUR LA FUTURE MAISON DES VINS ET DES PRODUITS DU TERROIR**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Par délibération du 28 novembre 2019, le conseil communautaire avait approuvé la convention à passer avec la Commune de Camaret-sur-Aygués qui fixait le montant de sa participation aux travaux de réhabilitation du bâtiment de la future Maison des vins et des produits du terroir. Le conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 à cette convention qui réactualise ces données financières.

→ *Note de synthèse n°9*

QUESTION N°11 / DELIBERATION N°2020-011 : **CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA FUTURE MAISON DES VINS ET DES PRODUITS DU TERROIR**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le choix de la régie comme mode de gestion de la future Maison des vins et des produits du terroir de Camaret-sur-Aygués.

→ *Note de synthèse n°10*

QUESTION N°12 / DELIBERATION N°2021 012 : **AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE PRESTATAIRE "NOUVEAUX TERRITOIRES" POUR LE LOGICIEL DE GESTION DE LA TAXE DE SEJOUR / APPROBATION**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le renouvellement du contrat avec le prestataire *Nouveaux Territoires* en charge de gestion et du recouvrement de la taxe de séjour.

→ *Note de synthèse n°11*

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

QUESTION N°13 / DELIBERATION N°2021-013 : **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'EGUES - AYGUES / APPROBATION**

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Le conseil communautaire est amené à approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte de l'Egues-Aygués (SMEA), joints en annexe.

→ *Note de synthèse n°12*

## Urbanisme

QUESTION N°14 / DELIBERATION N°2021-014 : **RAPPORT ANNUEL DU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS / APPROBATION**

Rapporteur : M. Fabrice LEAUNE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le rapport annuel du service commun des autorisations du droit des sols pour l'année 2020. Ce rapport sera ensuite transmis aux maires des communes ayant adhéré à ce service en vue de son adoption par leur conseil municipal.

→ *Note de synthèse n°13*

*Le rapport est transmis par voie dématérialisée.*

## Affaires foncières

### QUESTION N°15 / DELIBERATION N°2021-015 : **ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LES COLONNES ENTERREES / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

La communauté de communes a créé un point d'apport volontaire avec colonnes enterrées à Lagarde-Paréol, sur un délaissé de la route de Rochegude, face à la station d'épuration. Or, cette parcelle n'est pas située sur le domaine public mais appartient à un particulier. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'acquisition de cette parcelle, selon les modalités définies dans la note de synthèse.

### Question n°16 / Délibération n°2021-016 : **ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LES COLONNES ENTERREES / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'acquisition par la Communauté de communes de la parcelle appartenant à concurrence de moitié indivise pour Mme BARTHEE et moitié indivise entre les Consorts LATOUR, située Cros de la Meunière à Sérignan-du-Comtat, en vue de la réalisation d'un point d'apport volontaire avec implantation de sept colonnes enterrées.

→ *Note de synthèse n°14 pour les questions 15 et 16*

## Déchets

### QUESTION N°17 / DELIBERATION N° 2021-017 : **AUTORISATION DE SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE REPRISE « OPTION FEDERATION » POUR LES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE (ACIER, ALUMINIUM, PAPIER/CARTON, PLASTIQUES ET PAPIERS) AVEC LA SOCIETE PAPREC / APPROBATION**

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le président de la Communauté de communes à signer le nouveau contrat de reprise option fédération avec la société PAPREC pour le recyclage des déchets issus de la collecte sélective, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

→ *Note de synthèse n°15*

### QUESTION N°18 / DELIBERATION N° 2021-018 : **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT AVEC L'ORGANISME OCAD 3E POUR LA COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS ET LA CONVENTION RELATIVE AUX LAMPES USAGEES COLLECTEES EN DECHETTERIES/ APPROBATION**

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le président de la Communauté de communes à signer les nouvelles conventions de renouvellement avec l'organisme OCAD3E pour la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers et les lampes usagées collectées en déchetteries intercommunales, qui prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

→ *Note de synthèse n°16*

### QUESTION N°19 / DELIBERATION N° 2021-019 : **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR POUR L'ACQUISITION DE COLONNES ENTERREES BIO-DECHETS**

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Dans le cadre de son nouveau dispositif d'aide aux EPCI, la Région apporte des aides financières aux EPCI pour l'acquisition de matériel en lien avec la collecte et ou le traitement des bio-déchets. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la demande de subvention relative à l'acquisition de nouvelles colonnes enterrées pour les bio-déchets, à approuver le plan de financement y afférent et à autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

→ *Note de synthèse n°17*

**QUESTION N°20 / DELIBERATION N° 2021-020 : CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION DECHETS / APPROBATION**

Rapporteur : M. Philippe de BEAUREGARD

Au même titre que pour le tourisme, la Région apporte des aides financières aux EPCI qui recrutent un chargé de mission pour la mise en œuvre de projets structurants en matière de gestion des déchets ménagers. L'emploi ainsi pourvu bénéficie d'une aide annuelle de 20 000 € du Conseil régional pendant une durée de trois ans. Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création de cet emploi contractuel prévu sur une durée de trois ans.

→ *Note de synthèse n°18*

### Commande publique

**QUESTION N°21 / DELIBERATION N° 2021-021 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION SUD PACA EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES MARCHES PUBLICS / APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver la convention de partenariat à passer avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, jointe en annexe, qui vise à intégrer l'économie circulaire dans les opérations de travaux du BTP par le levier de la commande publique, et à autoriser le Président à la signer.

→ *Note de synthèse n°19*

### Aide aux entreprises

**QUESTION N°22 / DELIBERATION N° 2021-022 : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR L'OPERATION « LES BONS PLANS MAINTENANT » / APPROBATION**

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Dans le cadre des dispositifs d'aide aux entreprises instaurés en 2020, la Communauté de communes a signé une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse au titre de sa participation à l'opération « Les Bons Plans Maintenant » qui permet l'achat de bons dans les commerces référencés avec une participation financière de la Communauté de commune. Le conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant à cette convention qui vise à prolonger cette opération jusqu'au 31 décembre 2021 et à ne plus limiter le nombre de bons par commerce.

→ *Note de synthèse n°20*